

Ce n'est que récemment qu'on a étudié la question et c'est ainsi que l'an dernier nous avons adopté le principe de permettre à tous les genres d'entreprise de reporter leurs pertes une année. Dans le cas du cultivateur, on lui a permis de les reporter deux ans. La pratique de revenir en arrière et de reporter des pertes au regard de bénéfices actuels présente cette difficulté qu'il est impossible de déterminer exactement les pertes passées. Il faudrait se contenter de conjecture et des cas d'injustice grave surgiraient. Le seul moyen pratique, c'est de commencer par l'année où on présente la mesure afin que le cultivateur ou le négociant qui essuie une perte saisisse l'importance pour lui de déterminer exactement le montant de cette perte, afin de pouvoir ensuite le reporter contre des bénéfices futurs.

M. CASTLEDEN: L'agriculture est depuis longtemps périlante. Le cultivateur est virtuellement ruiné et il a besoin qu'on lui aide à se réhabiliter et à se remettre en état de produire efficacement. Bien des cultivateurs on souffert de la crise depuis dix ans, et maintenant on veut les assujettir à l'impôt dès qu'une année leur permet de réaliser un revenu de quelque \$3,000. Ils en souffrent beaucoup, et si l'on pouvait découvrir une méthode qui permettrait aux cultivateurs de faire des versements sur leurs dettes ou de se ressaisir un peu, il faudrait en tenir compte. La disposition les irritera fort. Je dirai en passant que cela ne concerne que de 10 à 15 p. 100 des cultivateurs.

Mme NEILSEN: Monsieur le président, durant l'étude de cette résolution, je désire exposer à la Chambre une situation qui existe actuellement dans la Saskatchewan. Les députés de cette province ont peut-être reçu des lettres comme celles que j'ai reçues de cultivateurs relativement aux dettes pour semences et pour secours. J'ai vu un certain nombre d'avis envoyés par le gouvernement provincial demandant paiement des dettes résultant de secours, de provende et de semence contractées depuis 1934. Je prie le ministre de comprendre que si le gouvernement provincial poursuit la perception de ces dettes, l'effort de guerre en souffrira plus que jamais; non seulement l'effort de guerre, mais l'emprunt de la victoire qui sera lancé bientôt. Je prie le ministre de faire une déclaration sur la perception des dettes pour semence et provende de 1938, car nombre de nos cultivateurs de Saskatchewan font difficilement la distinction entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, et entre ces prêts de secours. La majorité de ces prêts exigent un intérêt de 5 à 6 p.100. Ce printemps, la moindre somme d'argent dont dis-

[L'hon. M. Ilesley.]

pose notre population est requise pour la nouvelle saison et il est vraiment décourageant de recevoir ces vieux comptes. Je crois personnellement qu'il est honteux de s'attendre qu'un groupe de citoyens canadiens qui sont éprouvés, disons, par le feu, l'inondation ou la sécheresse, fléaux de Dieu dont ils ne peuvent être tenus responsables, supportent le poids de cette calamité qui devrait retomber sur tous les citoyens du pays.

A un récent congrès municipal tenu à Saskatoon, la question de ces avis du gouvernement provincial a reçu plus d'attention que tous les autres articles au programme. Elle suscita huit résolutions et souleva un long débat. Plusieurs délégués étaient en faveur de l'annulation totale, tandis que d'autres réclamaient une annulation de la moitié avec une avance de 10 p. 100 sur les comptes de provende de 1938 soldés en même temps que la taxe courante avant l'établissement de la base d'exemption, conformément à l'article 357 de la loi des municipalités rurales. Relativement à cette question de production de denrées en vue de l'effort de guerre, il me semble que le gouvernement fédéral devrait tenir compte des besoins de la population agricole si cette dernière doit se préparer aux semailles, et je prie le ministre de faire une déclaration à l'effet que le paiement des dettes de 1938 devrait être suspendu pour quelque temps et que ces dettes soient fortement réduites. Si le gouvernement fédéral doit insister auprès du gouvernement provincial pour le paiement de ces dettes, je suis d'avis que ce dernier aurait dû en tenir un compte sévère. Les avis actuellement envoyés ne spécifient pas, dans bien des cas, le montant que les gens ont déjà acquitté en exécutant des travaux de voirie. Si le Gouvernement n'entend pas exiger le paiement de ces dettes pourquoi perd-on tout ce temps et tient-on des livres pour l'envoi de ces avis par l'intermédiaire du gouvernement provincial?

L'hon. M. ILSLEY: Monsieur le président, je doute que le débat actuel soit tout à fait régulier en ce moment. Je ne me suis pas opposé quand l'honorable représentante a abordé la question, parce qu'elle pouvait avoir certains rapports éloignés avec les pertes subies par les cultivateurs. L'honorable représentante me demande maintenant de déclarer que le Gouvernement consent volontiers à retarder encore l'acquittement de ces dettes. Je crains que ce ne soit pas possible. Les avances consenties sur les graines de semence en 1938 ont été très considérables. Si j'ai bonne mémoire, elles se chiffraient par quelque 18 millions de dollars, dont le Dominion avait garanti \$14,500,000. Il y a maintenant cinq ans de cela, et la somme garantie par l'Etat reste encore